

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 11 juin 2026

## Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoir : 3

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

22 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Magali PICARD), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Alain BENISTY) et Jérôme JEANPIERRE (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON).

Absent : Olivier CHAMBE

### **2026-37 Délibération relative à l'élaboration d'une liste de commissaires pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Par délibération en date du 20 avril, une liste incomplète de commissaires a été transmise aux services fiscaux.

Par mail en date du 24 avril 2026, il a été demandé de compléter cette liste de commissaires.

Un appel à candidatures a été publié sur les différents supports de communication de la commune.

Pour rappel, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est instituée dans chaque commune, composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour

l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de 32 contribuables, transmise via une délibération du conseil municipal. Les personnes ayant été nommés commissaires seront informés ensuite par la commune.

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

VU les candidatures présentées ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'ABROGER** la délibération 2026-29 élaborant une liste incomplète de commissaires ;
- **DE RAPPELER** que Monsieur le Maire est membre de droit et ne doit donc pas faire partie de la liste des commissaires proposés ;
- **DE PROPOSER** les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs ;

1- Alain BENISTY	17- Isabelle BONNET
2- Caroline BENOIT-GONIN	18- Jean-Michel GOLFIER
3- Jean-Pierre BLANCHARD	19- Caroline MIRANDA
4- Karine LORENZO	20- Olivier CHAMBE
5- Etienne DUVAL	21- Evelyne GIRARDON
6- Elvine LEON	22-
7- Alexandre PETIT	23-
8- Vincent PEYRE	24-
9- Magali PICARD	25-
10- Rémi BROSSIER	26-
11- Jérôme JEANPIERRE	27-
12- Delphine CHARVIEUX	28-
13- Raphaël DELOIN	29-
14- Sophie VERCHERE	30-
15- Eva DRUT	31-
16- Léo MOLINIE	32-

- **DE DIRE** que la liste incomplète sera transmise en l'état.

Le Maire  
Aymeric GIRARDON



Le secrétaire de séance  
Léo MOLINIE

